

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7402**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Employé familial

Nouvel intitulé : Employé(e) familial(e)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSTITUT FEPEM DE L'EMPLOI FAMILIAL Modalités d'élaboration de références : CPNEFP des Salariés du particulier employeur	Directeur de l'institut FEPEM

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce métier concerne le relais et la prise en charge par délégation de la maisonnée. L'employé familial met en œuvre, par délégation, des techniques d'entretien de la maisonnée, et souvent des activités complémentaires : de préparation des repas, d'animation, de soins d'hygiène pour des enfants ou adultes, quelquefois dépendants, vivant au foyer, qui peuvent lui être confiés. Il instaure une relation professionnelle, des relations inter personnelles, avec ces personnes ; il organise son travail, en veillant aux règles de prévention et de sécurité.

L'employé familial intervient au domicile du particulier employeur, en son absence et/ou en sa présence ou en présence de membres du foyer ; il doit adapter ses pratiques aux habitudes culturelles et sociales de la famille chez qui il intervient. A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile du particulier employeur, ce professionnel assure la continuité de cette relation et reste attentif aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention.

L'employé familial a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge un ou plusieurs domiciles, et a installé le suivi de cette activité. Il délimite et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de son intervention, de façon à respecter les règles et les espaces dédiés à ses activités et aux activités et repos des personnes présentes. L'employé familial réalise les activités qui lui sont demandées selon les consignes et accompagne chaque personne qui lui est confiée dans les actes de la vie quotidienne, prend en compte ses attentes et / ou celles de ses proches et sa singularité ; au préalable il a préparé son intervention et organisé les activités d'entretien du cadre de vie et d'aide à la personne ; il conclut son intervention avec le particulier employeur, transmet les informations nécessaires et prend connaissance des consignes du particulier-employeur, ou de tout autre interlocuteur approprié par tout moyen adapté à la situation.

L'employé familial délimite et sécurise les locaux et espaces réservés au déroulement de son intervention, de façon à respecter les règles et les espaces dédiés aux activités et au repos. * Aptitudes attestées : attribuer les espaces réservés à l'activité, réaliser l'aménagement de l'espace de travail, prévenir les accidents domestiques.

L'employé familial a construit son activité multi employeur afin de prendre en charge un ou plusieurs domiciles en présence ou non des personnes, et a installé le suivi de cette activité.

* Aptitudes attestées : délimiter son champ d'intervention, se faire connaître, convenir d'un premier rendez-vous avec le particulier employeur, se présenter chez le particulier employeur, écouter la demande et la réajuster, négocier et arrêter les termes du contrat, préparer son cadre d'intervention, obtenir le règlement de sa prestation et administrer son activité multi-employeur.

L'employé familial réalise les activités qui lui sont demandées selon les consignes et accompagne chaque personne qui lui est confiée dans les actes de la vie quotidienne.

*Aptitudes attestées : réguler son activité, diversifier les activités à proposer aux personnes qui lui sont éventuellement confiées, se présenter et s'informer des consignes, des événements familiaux et de l'état de santé et psychique des personnes, prévoir et accompagner les prises et les fins d'interventions, transmettre les informations du suivi des événements de la maisonnée, proposer le programme des activités d'entretien, de service, et des autres activités de la mission, réaliser le programme des activités, accompagner les actes de la vie quotidienne.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité est celui des salariés du particulier employeur, qui concerne essentiellement l'accueil et la prise en charge des enfants, l'accompagnement de la dépendance, l'entretien du cadre de vie; ce secteur concerne plus de 3,3 millions d'employeurs et plus de 1,6 millions de salariés.

L'activité se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle, au domicile de l'employeur.

Le salarié doit s'adapter à des contextes familiaux différents et développer son activité multi-employeur (2,7 employeurs en moyenne par salarié).

Employé familial, intervenant à domicile

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1304 : Services domestiques

K1302 : Assistance auprès d'adultes

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le processus de certification se déroule en trois phases :

- Instruction des candidatures et du dossier de pratique professionnelle : dossier comportant des éléments de preuve d'une pratique professionnelle dans le métier (quelque soit le mode de certification) de 3 ans minimum

- dans le cas d'un cursus en formation continue, présentation au jury des résultats des évaluations réalisées pendant l'accompagnement (synthèse des évaluations de connaissances et des aptitudes)

- pour tous les candidats, entretien avec le jury, portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice des activités de la certification

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 personnes : un employeur, un salarié, un représentant de l'IFEF (délégué à la certification),
En contrat de professionnalisation	X		3 personnes : un employeur, un salarié, un représentant de l'IFEF (délégué à la certification),
Par candidature individuelle	X		3 personnes : un employeur, un salarié, un représentant de l'IFEF (délégué à la certification),
Par expérience dispositif VAE prévu en 2000	X		3 personnes : un employeur, un salarié, un représentant de l'IFEF (délégué à la certification),

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence partielle avec les autres certifications des branches des Salariés du particulier employeur et des Assistants maternels (organisation de l'espace professionnel et développement de son activité multi employeur)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 1er janvier 2004, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé Employé familial avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2013

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 20 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 5 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Certificat d'employé familial polyvalent'

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation avec liste des sites

Pour plus d'informations

Statistiques :

1700 certifiés en moyenne chaque année pour l'actuel certificat d'employé familial polyvalent

Autres sources d'information :

www.institut-fepem.fr

<http://www.institut-fepem.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut Fepem de l'Emploi Familial (IFEFF) 60, rue St Blaise, BP 136 61004 Alençon cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La branche professionnelle des Salariés du particulier employeur a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette certification professionnelle à l'IFEFF qui anime un réseau d'organismes déployé dans toutes les régions du territoire (métropole et DOM). Ces organismes doivent être labellisés pour faire partie de ce réseau, et agréés pour l'accompagnement des candidats vers la certification, quel que soit le mode d'accès (formation ou V.A.E.)

Historique de la certification :

La certification professionnelle de NIVEAU V 'Employé familial' remplace le CEFP (certificat d'Employé familial polyvalent) titre homologué en 1998

Cette certification correspond à un indicateur de qualification de niveau 2 précisé dans les CCN :

- 3180 - Salariés du particulier employeur

- 3217 - Organismes d'aide à domicile ou de maintien à domicile

Certification précédente : [Employé\(e\) familial\(e\) polyvalent\(e\)](#)

Certification suivante : [Employé\(e\) familial\(e\)](#)